



COMMUNIQUÉ

No : 22

Registre SAF de l'IATA

2 juin 2024 (Dubai) – L'Association du transport aérien international (IATA) a annoncé qu'elle allait créer le Registre SAF pour accélérer l'adoption des carburants d'aviation durables (SAF) par la comptabilité et la déclaration de manière autoritaire des réductions d'émissions attribuables aux SAF.

Dix-sept compagnies aériennes, un groupe de compagnies aériennes, six autorités nationales, trois fabricants d'équipements d'origine (FEO) et un producteur de carburant ont affirmé leur soutien à l'effort de développement du Registre. Le registre devrait être lancé au premier trimestre de 2025.

On prévoit que les SAF vont compter pour 65 % de la réduction totale de carbone nécessaire pour éliminer les émissions nettes de carbone de l'aviation d'ici 2050.

« Les SAF sont la clé de la décarbonation de l'aviation. Les compagnies aériennes en veulent davantage et sont prêtes à en utiliser chaque goutte. Le Registre SAF peut aider à satisfaire les besoins critiques de tous les intervenants dans le cadre de l'effort mondial pour augmenter la production de SAF. Les gouvernements ont besoin d'un système fiable pour suivre la qualité et la quantité de SAF utilisés. Les producteurs de SAF doivent comptabiliser avec précision ce qui a été livré et effectivement décarboné. Les entreprises clientes doivent pouvoir rendre compte de façon transparente de leurs émissions de catégorie 3. Et les compagnies aériennes doivent avoir la certitude qu'elles peuvent réclamer les gains environnementaux des SAF qu'elles achètent. Le Registre va répondre à tous ces besoins. Ce faisant, il contribuera à la création d'un marché mondial des SAF en faisant en sorte que les compagnies aériennes aient accès aux SAF, peu importe le lieu de production, et que les producteurs de SAF aient accès aux compagnies aériennes où qu'elles soient », a déclaré Willie Walsh, directeur général de l'IATA.

Capacités

- **Large portée géographique** : le Registre va permettre aux compagnies aériennes d'acheter des SAF, peu importe le lieu de production. Les attributs environnementaux certifiés de chaque lot pourront être suivis et assignés à la compagnie aérienne acheteuse. En s'assurant que les attributs environnementaux des SAF sont adéquatement enregistrés et transférés entre les parties, les compagnies aériennes et leurs clients pourront déclarer les réductions d'émissions de façon précise, conformément à toutes les obligations et normes de déclaration internationales.
- **Large application et neutralité** : le Registre sera neutre en ce qui concerne les règlements, les types de SAF et toute autre particularité selon les États et les cadres, rendant possible le traitement de ces exigences d'utilisateurs. En tant qu'initiatrice, l'IATA collabore avec des

organisations de certification et des producteurs de carburant pour normaliser les données en vue d'un traitement efficient.

- **Conformité réglementaire** : le Registre va aussi aider les compagnies aériennes à respecter les règlements, comme le Régime de compensation et de réduction de carbone pour l'aviation internationale (CORSIA) et le système d'échange des permis d'émission de l'Union européenne, ce qui assurera la conformité aux obligations de SAF et la transparence offerte aux autorités en matière de réductions d'émissions.

Le Registre va faire en sorte que les principes de comptabilisation et de déclaration des SAF adoptés par le secteur soient respectés et pleinement conformes aux protocoles internationaux et aux bonnes pratiques de l'industrie. Il fournira des protections contre la double comptabilité et la double réclamation ; et il assurera l'immuabilité et l'intégrité de toutes les interventions dans le cadre du Registre.

- **Gouvernance** : une gouvernance indépendante assurera l'impartialité et la robustesse du système.
- **Rentabilité** : la participation au Registre se fera sur une base de recouvrement des coûts pour éviter de poser des obstacles financiers inutiles à l'adoption des SAF.

Multiples parties prenantes

Le Registre est développé en consultation avec les compagnies aériennes, les autorités gouvernementales, les organisations internationales, les FEO, les producteurs et fournisseurs de carburants, les aéroports et les compagnies de gestion des voyages.

La participation des gouvernements est essentielle et unique parmi les parties prenantes au projet, et a pour objectif particulier d'assurer la conformité aux exigences des autorités de l'aviation civile. Les autorités concernées pourront rapidement valider et approuver les réclamations, mettre à jour leurs recensements nationaux d'émissions et aligner leurs interventions sur les normes internationales, comme celles de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI).

- IATA -

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec :

Communications corporatives

Tél. : +41 22 770 2967

Courriel : corpcomms@iata.org

Notes aux rédacteurs :

- L'IATA (Association du transport aérien international) représente quelque 330 compagnies aériennes qui assurent plus de 83 % du trafic aérien mondial.
- Vous pouvez visiter notre page Twitter – <https://twitter.com/iata> – pour être au courant des annonces, des politiques et d'autres informations importantes.
- [Fly Net Zero](#)
- Le développement du Registre SAF de l'IATA a obtenu le soutien des parties qui suivent.
- Compagnies aériennes :



- Air Canada
- Air France-KLM
- All Nippon Airways (ANA)
- American Airlines
- Cathay Pacific
- Delta Air Lines
- DHL Group
- Emirates
- International Airlines Group (IAG)
- Japan Airlines
- Kenya Airways
- LATAM
- Malaysia Aviation Group
- Qatar Airways
- SAS
- Singapore Airlines
- SWISS
- United Airlines
- Autorités nationales :
 - Brésil-ANAC
 - Japon-JCAB
 - Kazakhstan-AAK
 - Malaisie-CAAM
 - Singapour-CAAS
 - Suisse-FOCA
- FEO :



- Airbus
- Boeing
- GE Aerospace
- Producteurs de carburants
 - World Energy